



Procuration sur comptes bancaires

Par **mimilulu**, le 17/12/2008 à 16:18

bonjour

je desirerai connaitre qui a procuration sur les comptes bancaires de mon pere a qui dois je m adresser sachant que je n ai pas de procuration sur ses comptes
merci

Par **Patricia**, le 19/12/2008 à 18:02

Bonsoir,

Seul votre père peut vous donner la réponse.

Tout comme dans beaucoup de professions, les banquiers sont soumis au secret professionnel et/ou à la confidentialité de la gestion des comptes de leurs clients.